



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

**Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS**  
Ministre de l'Education Nationale et de la  
Formation Professionnelle

29, rue Aldringen  
**L- 1118 Luxembourg**

N/Réf. : 50/2013 - CF/AW

Luxembourg, le 2 mai 2013

Objet : Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime

Madame la Ministre,

Par courrier du 12 avril 2013 vous avez saisi la Chambre des salariés pour avis concernant le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime

Le projet dont question fixe notamment les branches d'examen, les branches fondamentales, les coefficients des branches, les épreuves orales, le nombre de dispenses et les branches à dispense. Il s'adresse uniquement aux formations lesquelles sont encore organisées selon les dispositions de l'ancien régime. Sont concernées la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales, la division technique générale et la division artistique

Le texte sous avis ne suscite aucune observation particulière de notre part et trouve donc l'accord de la Chambre des salariés.

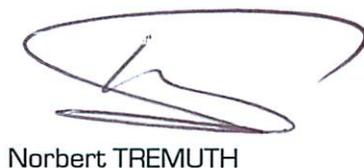
Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

La direction



René PIZZAFERRI



Norbert TREMUTH

Le président



Jean-Claude REDING



18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg  
T. +352 27 494 200 F. +352 27 494 250  
csl@csl.lu www.csl.lu